

SÛRETÉ ET PRÉPARATION: TERMINUS FERROVIAIRE D'EXPORTATION BELLEDUNE

DILIGENCE RAISONABLE: HISTORIQUE

DÉCEMBRE 2013: Les recherches ont démontré que, depuis 35 ans, le port de Belledune (Port) rassemble un parc de stockage, loué et exploité par les grandes pétrolières qui y ont entreposé, reçus et expédiés des produits pétroliers liquides en vrac.

FÉVRIER 2014: Visite du site afin d'assurer que le Port était sûr et rencontrait les normes pour l'équipement de sécurité

MARS 2014: Développé une Évaluation de l'impact sur l'environnement (AIE) des mesures d'atténuation sur les différents aspects du projet

MARS-JUILLET 2014: Comité de révision technique des gouvernements provincial et fédéral sur l'AIE. Soumis les ébauches des plans de sécurité, pour l'environnement et d'urgence. Diverses réunions pour informer les maires, les ministres (provincial et fédéral) et d'autres titulaires de droits et des intéressés

AVRIL 2014: Portes ouvertes décrivant la planification de la sécurité et de l'atténuation avec le CN, Port, RJ Bartlett (sécurité incendie), Roy Consultants

AOÛT 2014: Plan de Réponse et aide en cas d'urgence en développement (PRU)

SEPTEMBRE 2014: Les consultants ont mené un exercice de sécurité au Port

OCTOBRE 2014: Soumis plan d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures à Transports Canada pour approbation

NOVEMBRE 2014: Finalisation des plans de sécurité pour approbation par l'autorité réglementaire provinciale

AVENIR

Formation continue sur l'intervention d'urgence ferroviaire à la grandeur du réseau CN. En collaboration avec les services d'incendie locaux, CN organise des sessions de formation pour les premiers intervenants associés à ce projet:

2 DÉCEMBRE, 2014: à Mont-Joli pour les municipalités du Québec

21 JANVIER, 2014: à Belledune pour les municipalités du nord du Nouveau-Brunswick

CONTINU: Se conformer aux exigences d'incendie et procéder à des exercices annuels, tel que prescrit par la réglementation. Assurer que les employés et les entrepreneurs sont à date dans leur formation en sécurité et réponse aux urgences et que l'équipement est pleinement opérationnel.

La sécurité de nos employés, entrepreneurs et le public sont nos priorités au cours de la planification, de la construction et toute la durée du projet. Nous nous engageons à adopter une approche proactive de gestion de l'environnement. Nous adhérons à toutes les exigences réglementaires et les meilleures pratiques de l'industrie pour identifier, gérer et atténuer les impacts environnementaux de nos activités.

1 SÛRETÉ DE L'INSTALLATION FERROVIAIRE

CTI reconnaît que le transport de produits pétroliers par rail est un sujet de préoccupation pour certains résidents en raison d'événements récents. Au cours de l'année dernière l'industrie et tous les niveaux de gouvernement ont examiné la législation et les politiques en matière de la sécurité du transport des produits pétroliers.

Transports Canada est chargé de réglementer l'exploitation sécuritaire des chemins de fer aux termes de la Loi sur la sécurité ferroviaire (LSF) et de réglementer le transport des marchandises dangereuses en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses (LTMD) et ses règlements. CTI engage à respecter toutes les exigences de cette législation. CTI est également dans le processus de préparation de la PIU.

En plus des exigences de la LSF, le CN a examiné et approuvera les aspects techniques de l'installation ferroviaire du projet, avant sa construction pour assurer que toutes les exigences techniques et pour la sécurité soient respectées. Dès l'approbation finale, le CN fournira à CTI les Accords ferroviaires industriels applicables. CTI a conçu le système de rail avec cela à l'esprit et respectera toutes les exigences.

Au-delà de la réglementation en vigueur de Transports Canada, le CN a indiqué qu'ils prévoient des infrastructures supplémentaires et / ou des spécifications additionnelles au-delà de la réglementation en vigueur. Au-delà de la réglementation en vigueur de Transports Canada, le CN a indiqué qu'ils prévoient des infrastructures supplémentaires et / ou des spécifications additionnelles au-delà de la réglementation en vigueur.

Seuls les wagons qui répondent aux normes les plus élevées et les plus récentes seront utilisés par la CTI sur ce projet. CTI reconnaît que les questions et les préoccupations ont été soulevées concernant l'expédition en wagons-citernes DOT-111, cependant il existe plusieurs variétés de ces voitures et le Ministère des Transports et l'Administration des pipelines et le transport des matières dangereuses exigent maintenant que tous les wagons-citernes de Class 111 utilisés pour le transport des liquides inflammables soient conformes aux normes de protection améliorées qui réduisent considérablement le risque de perte du produit si ces voitures sont impliquées dans un incident. CTI utilisera uniquement les wagons standard sécuritaires.

info@chaleurterminals.com 1 (844) 320-6566

CHALEUR
terminals inc.

2 INSTALLATION FERROVIAIRE ET LE PARC DE CITERNES

CTI est responsable du système ferroviaire de l'installation, et le système ferroviaire au sein du terminus comptera un peu moins de 18 km de voies avec boucles interne, du milieu et extérieure, y compris les voies de déchargement, le tout situé sur les 250 acres de terrain acquis au port.

3 LES INSTALLATIONS PORTUAIRES ET DES PLANS D'EAU

CTI s'engage à un haut niveau de responsabilité d'entreprise et adopte une approche proactive de gestion de l'environnement - intégrant les meilleures pratiques pour identifier et atténuer l'impact environnemental de nos activités.

Dans le cadre du Plan de gestion des urgences et d'intervention (PGUI) pour ce projet, la CTI développe des protocoles de prévention des déversements, d'intervention et de rapport. Ce plan comprendra des protocoles de prévention des déversements pour assurer le transport et le déchargement sûrs des produits pétroliers au sein de l'installation et rencontrera ou dépassera les normes réglementaires (ISGOTT, TERMPOL, OCIME, OMI). À titre de terminus maritime pour la manutention de pétrole, CTI est tenu d'établir et de maintenir un Plan d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures (OPEP). Le but de ce plan est de :

- Veiller, à titre d'exploitant d'une installation de manutention d'hydrocarbures (IMH), que le terminus Belledune a sur place un plan d'urgence qui dresse la liste des procédures, les équipements et les ressources devant être disponibles pour répondre adéquatement par une première réponse aux scénarios probables de déversement d'huile déchargé des navires;
- Veiller à ce que des attentes adéquates et des régimes appropriés existent pour assurer une formation adéquate des répondants;
- Veiller à ce que des attentes adéquates et des régimes appropriés existent pour assurer l'exercice approprié du personnel et de l'équipement nécessaire à exécuter en le plan en toute confiance;
- Assurer que les rôles et responsabilités soient clairement définis pour l'entretien et l'amélioration continue du plan;
- Assurer l'intégration efficace avec le plan d'urgence de l'Administration portuaire de Belledune, le plan d'intervention en cas de déversement de pétrole de la Garde côtière du Canada, le plan d'alimentation d'urgence de la NB Power, le plan d'urgence du Village de Belledune, le plan d'urgence de la Irving Oil en cas de déversement; d'autres, et;
- Assurer l'intégration efficace aux systèmes et plans de la Société d'intervention de l'Est du Canada.

CTI a également eu des discussions et conclu des accords avec la SIMEC qui aideront en cas d'incident le long de la route, sur le site du projet ou à l'intérieur ou autour des plans d'eau. La SIMEC est financée par chaque tonne transportée dans les eaux canadiennes. Le port dispose également d'un Système de gestion de l'environnement qui a comme modèle l'Organisation internationale de normalisation. Tout navire entrant dans les eaux canadiennes se doit d'avoir un accord avec la SIMEC et des assurances pour couvrir les coûts de nettoyage des déversements.

SOMMAIRE DES RETOURS D'INFORMATION

ZONE	PREMIER RÉPONDANT	DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE	TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE
VOIE FERRÉE ET CHEMIN	Service d'incendie local / municipal	CN, ECRD Réponse aux déversements - Contracteur Sutherland Excavating Ltd.	ECRC - Centre de Dartmouth
VOIE FERRÉE ET PARC D'ENTREPOSAGE	Chaleur Terminals	ECRD Réponse aux déversements - Contracteur Sutherland Excavating Ltd., Service d'incendie - Belledune	ECRC - Centre de Dartmouth
PORT ET BAIE	Répondant en cas de déversement maritime - Sutherland Excavating Ltd.	Contracteur Sutherland Excavating Ltd., Service d'incendie - Municipal	Garde côtière

RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION

INSTALLATION FERROVIAIRE ET DU PARC DE CITERNES	
RISQUES POTENTIELS	MESURES D'ATTENUATION
SÛRETÉ	CTI aura sur place un manuel de sécurité en milieu de travail et un plan de gestion et intervention d'urgence. Dans le cadre de la gestion des urgences, les terminaux Chaleur Inc. veillera à ce que tous les travailleurs soient familiers avec les protocoles.
NTÉGRITÉ FERROVIAIRE	Réglementée par Transports Canada, tandis que le CN stipulera les infrastructure et / ou des spécifications supplémentaires au-delà de la réglementation en vigueur. CN doit donner son approbation avant le début des opérations.
DÉVERSEMENTS	Chaleur Terminals Inc développe des Protocoles de prévention des déversements, de réponse et de rapport devant être intégrés au Plan de gestion et réponse aux urgences. Ces protocoles respecteront ou dépasseront les normes réglementaires.
FUITES ET CONTAMINATION DES SOLS	Le confinement secondaire sera constitué d'un talus de terre doublé de polyéthylène de haute densité (HDP) avec une capacité d'un plein réservoir plus 10% de l'ensemble des autres. La doublure sera utilisée sous les stations de déchargement pour attraper les gouttes pouvant s'échapper.
FEU	Des approvisionnements de mousse pour la lutte contre les incendies seront en place sur le site. Les chars citerne et les réservoirs auront des dispositifs de détection et de protection contre le feu. Un étang réservoir pour la lutte contre les incendies sera utilisé comme source secondaire d'approvisionnement en eau.
SÛRETÉ	Nous adhérons à des protocoles strictes de sûreté tel que prescrit dans le Plan de gestion et réponse aux urgences.

PORT ET PLANS D'EAU

DÉVERSEMENTS SUR LE SOL	Dispositifs de détection de fuites d'arrêt automatique de vannes motorisées seront utilisés.
DÉVERSEMENTS DANS LES EAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'arrêt automatique. • Barrage flottant déployé et talus de confinement installé à la zone de transfert de produit. • L'équipement d'intervention en cas de déversement d'urgence sera entreposé sur le site. • Un entrepreneur certifié par la SIMEC en cas de déversement sera disponible pour fournir des services d'intervention d'urgence avec un délai de réponse de 5 minutes.

CONTACT US

INSTALLATION FERROVIAIRE ET LE PARC DE CITERNES: 1 (844) 320-6566
info@chaleurterminals.com

PORT DE BELLEDUNE: Wynford Goodman 1 (506) 522-1201 www.portofbelledune.ca

CN: 1 (888) 888-5909 contact@cn.ca www.cn.ca/en/delivering-responsibly/safety